

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Louisa Savoie	Numéro de permis 837019	Date d'inspection Le 06 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie Doux Câlines		Numéro de téléphone (506) 826-1902	
Adresse 43 Lepage Street Balmoral NB E8E 1J1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- Observations : À mon arrivée l'exploitante est dehors avec l'enfant en train de faire des gâteaux dans la boue et l'accueil du parent.
- Discussions avec l'exploitante concernant le portail, liste de vérification du terrain de jeu, Annexe C, guide de parents et la formation.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 juin 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Louisa Savoie

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 juin 2022

\_\_\_\_\_  
Date